

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs le lundi 10 juin 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**265, rue des Tulipes (lots 5 134 944 et 5 474 836 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour régulariser ce qui suit :

- L'empiètement de la résidence qui se situe à 5.1 m de la ligne avant suite à des travaux d'agrandissement réalisés en 2008 dans le cadre du permis numéro 2008-06-085 alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage 69-07 prescrit une marge avant minimale de 6.1 m pour la zone VR 3.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 juin 2024, 21h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[urbanisme@adstock.ca](mailto:urbanisme@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 mai 2024.

La directrice générale,

(Signé)

---

Julie Lemelin

